



Rabat, le 20.07.2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME LANCE UN PROGRAMME D'URGENCE POUR LUTTER CONTRE LA COCHENILLE DU CACTUS

Pour lutter contre la cochenille du cactus, un parasite ravageur apparu récemment dans les provinces de Sidi Bennour, Rhamna et El Yousoufia, le Secrétaire Général du Département de l'Agriculture a présidé le 20 juillet 2016 une réunion à laquelle ont pris part l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), les Directions Régionales de l'Agriculture de Casablanca-Settat et de Marrakech-Safi, l'Office de Mise en Valeur Agricole de Doukkala ainsi que des experts en la matière, en vue d'arrêter un plan d'action d'urgence.

Le plan d'intervention qui a déjà été lancé au niveau de la Province de Sidi Bennour, comprend **(1)** l'arrachage et l'incinération des plantations de cactus fortement infestées, **(2)** le traitement chimique à base d'insecticide et d'huile minérale sur environ 2000 hectares et **(3)** la publication d'un arrêté interministériel en vue de l'application au niveau national des mesures phytosanitaires nécessaires pour limiter la dissémination du parasite ravageur.

Les produits de traitement sont choisis par l'ONSSA sur la base d'essais expérimentaux pour s'assurer de leur innocuité et efficacité. De son côté, l'INRA entame un programme de recherche pour mettre au point des alternatives de lutte biologique et l'identification de variétés résistantes à ce parasite.

Cet insecte est spécifique au cactus et ne s'attaque pas aux autres cultures. L'ONSSA rassure que l'utilisation des fruits et raquettes ne présente aucun risque ni pour la consommation humaine ni pour l'alimentation animale. L'écrasement de l'insecte dégage une substance colorante rouge très visible, appelée **le carmin**. Cette substance est utilisée comme colorant naturel dans l'industrie alimentaire, pharmaceutique et cosmétique par plusieurs pays, notamment en Amérique Latine.

1/1



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

Centre d'Information - MAPM

☎08 020 020 50

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40



المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

Centre d'Information - MAPM

☎08 020 020 50

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40

